



Semaines d'information  
SUR  
la santé mentale



## SANTÉ MENTALE ET ENVIRONNEMENT, UN REGARD D'ARTISTES

### Une exposition participative

Au Cloître des Récollets à Metz du 24 au 29 octobre 2022

Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se tiendra une exposition collective organisée par des associations d'usagers, avec le soutien du Conseil local de santé mentale. L'objectif est d'inviter des artistes amateurs à s'exprimer sur le thème « santé mentale et environnement ».

### Quel est le but de cette exposition participative ?

Ce projet citoyen vise à concevoir, avec la participation des habitants du territoire messin, une exposition artistique sur le thème des SISM 2022 « santé mentale et environnement ». L'exposition est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent partager une vision artistique montrant comment l'environnement impacte notre santé mentale.

### Qui peut participer ?

La participation à l'exposition collective est gratuite et ouverte aux artistes amateurs. Dans le cas d'une participation d'un enfant ou groupe d'enfants, celui-ci sera représenté par un adulte (parent, enseignant...).

### Comment s'inscrire pour participer à l'exposition ?

Les personnes qui souhaitent participer à l'exposition sont invitées à renvoyer, **au plus tard le 15 septembre**, le formulaire téléchargeable sur le site Internet du CLSM :

[www.sante-mentale-territoire-messin.fr](http://www.sante-mentale-territoire-messin.fr)

### Qui sont les organisateurs ?

#### Les GEM

Les Groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et l'Albatros sont des associations d'usagers qui favorisent le soutien entre personnes concernées. Elles ont pour particularité d'être autogérées par des personnes en situation de handicap psychique.

#### Padem Bipol

L'association Padem bipol est une association qui accompagne les personnes bipolaires et leur entou-

rage pour les aider à faire face à cette maladie.

## Le CLSM

Le Conseil local de mentale est l'espace de concertation et de coordination des acteurs du territoire messin intervenant dans le champ de la santé mentale.

## Comment répondre au thème « santé mentale et environnement » ?

Les œuvres proposées doivent porter un regard artistique sur la manière dont notre environnement impacte notre santé mentale. Les artistes sont invités à exprimer leur ressenti pour montrer comment notre environnement influence notre bien-être.

Le thème de l'exposition cible la dimension physique de l'environnement qui renvoie à :

- L'environnement immédiat : logement (accès, maintien, qualité, etc.)
- L'environnement plus large : aménagements des communes (infrastructures, qualité du réseau de transport en commun, présence et accès à la nature et la biodiversité)
- L'environnement plus lointain : la planète et la crise écologique actuelle.

Pour vous aider à représenter au mieux la santé mentale, nous vous invitons à visionner sur Internet le court clip d'animation « Cosmos mental » : [https://youtu.be/Ne\\_KHiLdvZo](https://youtu.be/Ne_KHiLdvZo)

## Quels types d'œuvres seront présentés ?

Toutes les œuvres qui répondent au thème de l'exposition seront acceptées, ainsi que toutes les formes d'arts : dessins, peintures, illustrations, écriture, sculptures, musiques, vidéos, photos, etc.

Les œuvres physiques sont limitées à :

- Taille : format A0 ( 84,1 x 118,9 cm).
- Poids des sculptures : 25 kg.
- Volume : 1 mètre cube.

## Quand et où se déroulera l'exposition collective ?

Les œuvres sélectionnées seront exposées du 24 au 29 octobre 2022 au Cloître des Récollets, haut lieu de l'écologie et du développement durable et solidaire à Metz.

## Comment seront présentées les œuvres ?

Les œuvres seront exposées dans une salle aménagée avec des grilles pour les œuvres à suspendre et des tables pour celles à poser. Les œuvres à suspendre doivent comporter un système d'accrochage commode et solide (adapté au poids). Les sculptures et autres œuvres à poser doivent être stables pour garantir la sécurité du public.

## Contact

Pour toute question concernant la participation à l'exposition, vous pouvez contacter Stéphane Tinnes-Kraemer, coordonnateur du CLSM messin :

- Par téléphone : 03 87 56 27 68
- Par mail : [stephane.tinnes@ch-jury.fr](mailto:stephane.tinnes@ch-jury.fr)

## CONTACT

Stéphane Tinnes-Kraemer,  
coordonnateur du CLSM messin :  
03 87 56 27 68 / [stephane.tinnes@ch-jury.fr](mailto:stephane.tinnes@ch-jury.fr)